Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260303-D2026024-DE

TO page 2026 - 039

Date de convocation : 18/02/2026
Date d'affichage : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loïc LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Viviane PICOUAYS, Laurent MOUSSET, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Stevan VINCENDEAU, Véronique AUGUSTE, Céline TAILLARD, Megan RICHARD-MORITZ, Françoise BICHON, Bénédicte RENAULT, Laurent FRANKOWSKI.

Représentés : **Philippe MARTINEAU par Loïc LEMOINE**
Régis CHAMPAGNE par Sylvie VADIS
Eric HERVE par Jean Paul LEROY
Bernard KODRIC par Serge CHEVALIER

Absents excusés :

Secrétaire : **Jean-Claude ALLAIN**

Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

AMENAGEMENT DE LA RUE DE HERISSAIS : AVENANT N°3 SETAP

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement de la Ville Even et de la rue de la Hérissais, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise SETAP un marché de travaux en date du 29.09.2021 pour le lot n°1 Terrassement, voirie et assainissement.
Le marché initial est de 436 363.10 € HT.
Avenant n°1 : + 18 762.50 € HT (réalisation de 13 murets moellons)
Avenant n°2 : + 10 200.00 € HT (réalisation d'un enduit bi-couche sur la voie communale en attendant la réalisation définitive)

L'avenant n°3 en plus-value de 7 852.80 € HT est justifié par la modification des surfaces d'enrobés et la modification du réseau EP.
Nouveau montant du marché : 473 178.40 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°3 en plus-value de 7 852.80 € HT avec l'entreprise SETAP.

Pour extrait conforme

Maire	Secrétaire de séance